



PRIME DE NAISSANCE OU D'ADOPTION

DOSSIER A DEPOSER AU SERVICE ETAT CIVIL

Montant de l'aide allouée : 150 euros par enfant né ou adopté, pour les parents installés sur la Commune depuis plus de six mois

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte – aucune photocopie ne sera effectuée sur place

Documents à fournir (présenter les originaux pour vérification)

- 2 copies d'un justificatif de domicile de plus de 6 mois (EDF, eau, impôts sur le revenu, taxe habitation, téléphone fixe)
- 2 copies d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, eau, impôts sur le revenu, taxe habitation, téléphone fixe)
- 2 copies de la pièce d'identité des parents
- 1 acte de naissance original de l'enfant ou le jugement d'adoption + 1 copie
- 2 copies d'un RIB

Nom – prénom des parents :

Adresse :

Téléphone :

Date de dépôt du dossier et signature :

Décision prise :

Cadre réservé à l'administration

- Favorable Défavorable

Date :

Signature :